

# A PROPOS DES PLAISANCIERS ET PROFESSIONNELS DE St-ELME

## UNE INTERVENTION DE M. MARIUS AUTRAN, ADJOINT AU MAIRE

A la suite de la parution, dans nos colonnes des 4 et 5 décembre, d'un communiqué relatif à l'amarrage des bateaux des plaisanciers et professionnels du port de Saint-Elme, nous recevons le texte d'une intervention de M. Marius Autran, adjoint au maire de La Seyne et conseiller régional auprès de M. le préfet du Var. Ajoutons que cette démarche a été précédée par celle de M. Philippe Giovannini, député du Var et maire de La Seyne auprès de la Chambre de commerce de Toulon.

« Monsieur le préfet,

« J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur un problème qui sensibilise au plus haut point les pêcheurs (plaisanciers et professionnels) du port de Saint-Elme (côté rade) ;

« Ils ont sollicité de ma part une intervention auprès de vous. C'est donc en leur nom que je m'exprime avec la certitude que votre compréhension permettra une heureuse solution à leurs soucis.

« De quoi s'agit-il ?

« Le port actuel (si l'on peut

l'appeler ainsi) a été partiellement comblé ces dernières années à la fois pour la réalisation du projet des « Marines » et pour l'aménagement de la grande « rocade » reliant La Seyne à Saint-Mandrier par l'isthme des Sablettes. Un ponton en bois construit depuis plusieurs années par la municipalité constitue le seul aménagement valable permettant d'y amarrer des bateaux en toute sécurité.

La réalisation de la route implique la disparition de ce ponton et le comblement de ses abords immédiats. Tout cela les pêcheurs le savent et l'admettent.

Promesse leur avait été faite d'un endigage et d'un abri sûr plus éloigné de la côte. Cet ouvrage a été en partie réalisé par l'apport de blocs déversés en vrac le long desquels un amarrage est tout à fait problématique.

Or, la presse locale des 4 et 5 décembre, par un communiqué anonyme enjoint aux pêcheurs d'avoir à quitter leur amarrage, le port devant être comblé. Cela au 15 décembre au plus tard.

« L'employé à la surveillance du comblement intime des ordres

pour accélérer l'opération et faciliter l'exécution de l'ultimatum.

Les pêcheurs sont indignés de tels procédés et je me fais leur interprète pour soumettre à votre réflexion les points suivants :

1) Il serait de la plus élémentaire logique que le ponton construit par la ville, soit reconstruit dans le nouveau port. J'ajoute que les pêcheurs sont prêts à participer bénévolement à ce travail.

2) Si ce ponton n'était pas reconstruit, il est impensable d'amarrer des bateaux à des blocs posés en désordre ne présentant aucun alignement ni aucune continuité.

3) L'absence de quoi, avec boucle d'amarrage, l'absence de ponton obligerait chaque pêcheur à installer lui-même des pilotis, (à condition de pouvoir les enfoncer) avec du matériel de fortune plus ou moins hétéroclite difficile à transporter.

On imagine aisément que de telles installations manqueraient plutôt aux règles de l'esthétique.

4) Nos modestes pêcheurs, retraités pour la plupart sont en

droit d'exiger mieux car ils paient tout de même une taxe d'amarrage de 75 F et les professionnels paient bien davantage... sans parler des frais d'entretien.

5) Rien n'est réalisé jusqu'ici pour l'aménagement d'un plan incliné de halage ou d'un appareil de levage pour la mise au sec des embarcations afin de permettre au moins 2 fois par an le grattage, la peinture et travaux divers de réparation.

6) L'accès au nouveau port se fait actuellement par une voie qui est fermée deux jours par semaine (le samedi et le dimanche) précisément les jours de congé où les travailleurs peuvent utiliser leur bateau).

7) On s'explique mal pourquoi le maître de port auprès duquel des demandes d'emplacement ont été déposées depuis 2 ou 3 ans n'intervienne pas dans cette affaire.

Pour toutes ces raisons, je sollicite de votre part, M. le préfet, une intervention rapide auprès des services compétents, afin que :

1) Le délai de transfert soit prorogé.

2) Qu'il le soit suffisamment pour parfaire l'aménagement du nouveau port (quai, ponton, possibilité de halage...)

3) Que les nombreux retraités, d'un âge certain et dont le pied n'est plus aussi sûr, puissent apprécier une solution humaine à leurs problèmes.

Persuadé de votre compréhension, je vous prie de croire monsieur le préfet à l'expression de mes respectueuses salutations.

Marius AUTRAN  
Adjoint au maire  
Conseiller régional.